L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 MARS 1880. 53me Année

DUFOUR & LEBET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI. 18 MARS 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear et Escoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, sections de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Aussi, 197 lots de terre, près des Abattoirs du Crescent City Live Stock Landing Co., connus sous le nom de Lesseps brick yard.

La loi des Bons à primes, la Constitution et les Cours des Etats-Unis.

Le plan des Bons à primes qui devait unifier la dette, remettre les finances de la ville en équilibre, alléger les charges des contribuables, &c., &c., a échoué dans chacun de ces objets et est devenu une véritable bouteille à l'encre, qui permet des opérations d'agiotage auxquelles personne ne peut rien comprendre. Du plan primitif avec ses combinaisons imprimées au dos des Bons, il est difficile de dire ce qui reste, les divers conseils qui se sont succédés depuis 1876, s'étant arrogé le droit de modifier les combinaisons et les tirages à leur convenance, sans se soucier de la loi qui n'approuvait que le plan adopté par les ordonnances du 25 mai et du 31 août 1875.

Mais, depuis l'inauguration du nouveau système de gouvernement municipal, les administrateurs se sont crus investis de tous les pouvoirs législatifs et ont agi comme de véritables dictateurs sans contrôle et sans responsabilité.

La légalité de la loi du 6 mars 1876 est contestable à beaucoup de points de vue, d'abord parce que, comme nous l'avons dit, elle n'a jamais été adoptée par le Sénat, bien qu'elle porte la signature du lieutenant-gouverneur Antoine, ensuite parce qu'elle se contente d'indiquer par référence à des ordonnances municipales le plan qu'elle sanctionne sans le définir ni l'expliquer, ce qui est contraire à tous les principes en matière de législation.

Les tribunaux n'ont jamais été appelés à se prononcer directement sur la validité de cette loi et il n'est pas douteux pour nous que, si cette question leur était soumise—ce qui pourra arriver prochainement—ils devraient la résoudre négativement. Mais ceci réservé, examinons si, dans l'état actuel des choses, il est possible à la législature, sans manquer au mandat impératif que lui impose la Constitution de liquider les dettes de la ville, de se contenter d'adopter la résolution Morgan qui proclame simplement le maintien du plan de Bons à primes jusqu'en 1882.

Il est bien évident que cette déclaration ne liquiderait rien du tout et qu'elle laisserait la situation financière de la ville tout aussi compliquée.

Mais il importe de remarquer que la loi de 1876 est tout à fait incompatible avec la Constitution de 1879. Rappelons, d'abord, que toute l'économie du système repose sur l'hypothèse de la conversion de *toutes* les dettes en Bons à primes. Pour obliger les porteurs d'anciens titres à les échanger contre les nouveaux, la section 7 interdit la levée de toute taxe pour payer en principal ou intérêts les Bons autres que ceux à primes et rappelle toutes les lois précédentes.

La section se termine ainsi : " et dorénavant il ne sera plus de la compétence d'une cour d'adresser des mandamus aux officiers de la dite ville pour lever et percevoir aucune taxe d'intérêt autre que celle qui est prescrite par cette loi."

On sait quel cas les Cours des Etats-Unis ont fait de cette interdiction. Elles ont refusé de reconnaître la validité de la loi en tant qu'elle obligeait les créanciers à échanger leurs titres, et elles accordent tous les jours des mandamus en vertu de la loi de 1852 et des lois postérieures que la section 7 prétendait rappeler.

Cela étant, il est clair que l'économie toute entière de la loi de 1876 est démolie, car la loi limitait les taxes municipales à un et demi pour cent en affectant un demi pour cent au service des Bons à primes. Cette taxe de un demi pour cent devait faire face à toutes les dettes et non pas seulement à une moitié. Devant la jurisprudence des Cours qui obligeait la ville à appliquer l'ancienne législation et à exécuter les anciens contrats, il n'y avait qu'un parti à prendre, refuser à l'exécution de la loi de 1876 et au plan de Bons à primes et chercher une nouvelle solution de l'imbroglio financier.

Les administrations municipales, au lieu de prendre ce parti si sage, se sont entêtées à maintenir leur plan de Bons à primes et à opposer aux créanciers et aux Cours une résistance assez mal dirigée, qui a amené des saisies et des mandamus.

Aujourd'hui, sur 20 millions de dettes, il y a 9 millions de Bons à primes, et le surplus se compose de Bons consolidés, de Bons de chemins de fer, de titres divers, d'intérêts arriérés, et d'une dette flottante accumulée par la déplorable méthode de poursuivre depuis quatre ans.

La loi de 1876 déjà mise à l'écart par les Cours des Etats Unis, se trouve complètement anéantie par la classe de la Constitution qui limite la taxe municipale à dix mills. Cette limitation dé, truit, en effet, la base sur laquelle reposait le plan de Bons à primes, c'est-à-dire l'affectation d'un demi pour cent sur la taxe de un et demi pour cent fixée par la loi. La législature ne peut donc, sans violer encore la Constitution, passer une résolution qui maintiendrait purement et simplement le plan de Bons à primes et conséquemment la loi de 1876 avec la taxe de un et demi pour cent.

La résolution Morgan dit que le plan de Bons à primes n'exige que $300,000 par an. C'est là une erreur matérielle. Il suffit de jeter un coup d'œil au dos des Bons à primes pour se convaincre que le *seul plan* autorisé par la loi de 1876, exigeait les allocations annuelles suivantes :

'76	$307,500
'77	426,250
1878	509,500
1879	598,750
1880	619,750
1881	640,750

et ainsi de suite, toujours en augmentant jusqu'à $1,495,000 en 1925.

Nous savons que le plan a été modifié et que les sommes affectées au service du plan de Bons à primes ont été bien au-dessous de celles fixées dans le plan. Mais en vertu de quelle autorité le conseil a-t-il agi ainsi ? Qui lui donne le droit de rechercher des Bons à primes comme il le fait et de se livrer à des opérations qui—nous voulons bien le croire—sont avantageuses au trésor, mais dont la légalité est plus que douteuse. Le plan de Bons à primes, tel qu'il est appliqué actuellement, n'est plus celui qu'autorisait la loi de 1876 et il ne repose que sur l'arbitraire du conseil municipal.

Maintenant, en admettant que les porteurs de Bons à primes ne réclament pas et se contentent des $300,000, plus ou moins, qu'on affecte aux tirages, cela suffit-il pour autoriser la législature à considérer qu'en maintenant le plan, elle aura rempli le mandat impératif que lui impose de liquider les dettes de la ville ?

Mais, en dehors des neuf millions de Bons à primes il y a dix millions d'autres titres de dettes, dont les porteurs, forts de la jurisprudence des cours, ne consentiront pas à convertir leurs titres, et continueront à prendre des jugements et à obtenir des mandamus. La législature ne méconnaîtrait-elle pas les droits et les intérêts de cette grande ville en la laissant exposée à tous ces litiges! Agirait-elle justement envers des contribuables, à qui on a extorqué quatre-vingt millions de taxes en quinze années, d'après le témoignage d'un membre de la Convention, ancien contrôleur de la ville, M. Stoddart Howell, en les laissant exposés à des levées de taxes extraordinaires pour le paiement de plusieurs millions de dettes flottantes d'intérêts arriérés et de titres devenant exigibles ?

Si toutes les dettes étaient converties en Bons à primes, il y en aurait pour plus de 20 millions et $300,000 ne suffiraient pas pour les tirages, et, s'il n'y a pas conversion, rien n'autorise à maintenir un système qui accorde tout à une seule catégorie de dettes et rien aux autres.

Si la législature ne fait rien pour venir au secours de la ville et l'aider à liquider sa situation financière, elle encourra une bien grave responsabilité.

Il ne restera aux contribuables d'autre ressource que de se ligner pour lutter contre l'administration et son plan de Bons à primes, et peut-être trouveront-ils dans la nouvelle Cour suprême un appui qui leur permettra de se débarrasser entièrement du paiement de dettes, dont les titres actuels, légaux en la forme, ne représentent pour la plupart que des créances contestables, illégalement ou frauduleusement contractées.

Le bill sur le nouveau canal.

La proposition faite dans le bill de la Chambre No 229 de faire payer à tous les bâtiments à voiles et à vapeur qui entreront dans le nouveau canal un droit de 30 cents par tonneau pour tonnage et remorquage, ferait autant de tort au canal qu'à la navigation, car elle forcerait les bateaux à vapeur à choisir un autre atterissage et éloignerait les goélettes qui iraient débarquer le fret soit à Milneburg soit au vieux bassin par la voie du bayou St-Jean. C'est une proposition qui équivaudrait à la fermeture du Canal. Le bill 229 est donc à refaire entièrement.

La culture du riz.

La culture du riz a pris, depuis quelques années, en Louisiane, une grande extension et l'élévation des prix, l'année dernière, a encouragé les planteurs à consacrer une plus grande partie de leurs terres à cette céréale. Beaucoup d'habitants sucriers font marcher de front les deux cultures,ce qui est très sage car il ne faut pas "mettre tous ses œufs dans le même panier." Mais ce n'est pas le tout de planter beaucoup d'acres en ris, il faut encore semer du riz qui rapporte.

Nous rappellons à propos du riz ce que nous avons dit à propos des cannes et ce qui est vrai pour toutes les espèces de culture. La première condition pour faire une bonne récolte, c'est d'employer du bon plant ou de bonne semence. Le cultivateur qui emploie le rebut de sa récolte comme plant ou semence, se trompe s'il croit faire une économie, il agit de façon à se ruiner. Il y a longtemps que cela est démontré par l'expérience.

C'est cette habitude routinière qui fait dégénérer les cannes, le riz ou les autres produits. Si nos habitants riziers veulent récolter du riz qui se vende bien et qui rende bien, il faut qu'ils emploient de bonne semence et, s'ils n'en ont pas, qu'ils s'en procurent. Ceux qui n'hésitent pas à acheter de beau riz de la Caroline pour ensemencer leurs champs, seront récompensés par le résultat ; il n'y a pas d'argent mieux placé. Nous ne saurions offrir un meilleur conseil à nos amis des campagnes.

Amnistie pour les insoumis français.

Une dépêche du câble reçue hier par un de nos amis annonce que la loi d'amnistie pour les insoumis des armées de terre et de mer en France, vient d'être promulguée dans le *Journal Officiel*. C'est là une nouvelle qui sera accueillie avec joie par un certain nombre de nos résidants français. Le nombre total des amnistiés s'élève à 81,000.

LIBRAIRIE HÉBERT, H. BILLARD, successeur.—Cette maison, sise coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 28 février..

De retour.— Nous avons le plaisir d'annoncer le retour du propriétaire de l'ETOILE ROUGE, monsieur Arthur Durieu, qui arrive des districts manufacturiers où il a laissé de grandes commandes dans les trois branches qui composent son établissement, savoir : chaussures, chapeaux et articles de voyage.

M. Durieu est suivi de près, par plusieurs consignations de chaussures et de chapeaux dont les déballages auront lieu au commencement de la semaine prochaine.

Les Malakoff Bitters conservent la santé.

Quelques prix de l'Etoile Rouge.— Pour citer quelques balances de factures consignées, nous donnons ci-dessous des prix à satisfaire tout le monde :

Pantoufles à talons, pour femmes, à	50 cents.
1 lot pantoufles bottonnées, à	50 "
1 " bottines en toile, à	25 "
1 " brodequins en peau (fillette), à	65 "
1 " chapeaux en paille, pour garçons, à	10 "
1 " chapeaux en paille, pour hommes, à	20 "
1 " chapeau en feutre, pour enfants à	25 à 50 "
1 " brodequins à talons, pour enfants, à	45 "
1 " bottes à boutons à talons pour enfants à	75 "

et quantité d'autres lots pour être cités cette semaine.

Maison ouverte le DIMANCHE jusqu'à une heure.

Drogue prodigieuse maison de drogues

H. H. Warner & Co., N. Y.—Mon cher ami,—Il n'y a pas plus de trois mois que j'ai reçu votre premier envoi de "Safe Remedies." Nous vendons des drogues ici depuis vingt ans, et nous n'avons jamais vendu de remèdes qui donnent autant de satisfaction que les vôtres. Surtout votre "Safe Kidney" et "Liver Cure" et "Safe Diabetes Cure".

Nous pourrions citer beaucoup de gens qui n'en sont revenus, dans les cas de maladies de reins, d'asthmes, de rhumatismes, de diabète, de maladies de Bright, etc.

Respectueusement, vos

SIBSON & FOX,
Alexandria Bay, N. Y.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, casiers à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaines, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Gud-Remparts 122.

Rome, 29 février.—M. Washington, arrivé depuis quelque temps, a eu hier une longue conférence avec le cardinal Nina.

On croit qu'il se sont entretenus de la situation que peut créer en France, en point de vue religieux, l'élection des Ions Jerry, et l'on assure que les deux interlocuteurs en sont tombés très-satisfaits l'un de l'autre.

SÉANCE MUSICALE.— Nous remercions madame M. Samuel des invitations qu'elle nous a adressées pour la séance musicale qu'elle doit donner pour ses élèves à la salle Grunewald le 20 mars à 8 heures du soir.

GRAND OPERA HOUSE.— Il y avait foule à la matinée hier et il en était presque de même à la représentation du soir.

Nous ne pouvons que répéter aujourd'hui ce que nous avons dit il y a quelque jous, que Mlle Neilson a parfaitement rendu le rôle de Rosalind, dans "As you like it", et qu'elle a fait grand plaisir au public.

Cela dit, il ne nous reste plus qu'à annoncer le spectacle du soir qui se composera de la belle pièce de Sheridan Knowles, intitulée : "The Hunchback", dans laquelle Mlle Neilson assumera le rôle de Julia.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Il y avait une bonne chambrée hier à ce théâtre pour le spectacle de la matinée, et elle était meilleure encore pour le spectacle du soir qui représentait "Oxygen" pièce burlesque en trois tableaux. Nous accueillons à l'administration de choisir ce qu'elle a de mieux dans le répertoire de la troupe de Colville, répertoire qui est fort riche et qui se prête à tous les goûts. Ce soir, on répètera "Oxygen." mardi vendredi on donnera "Maggie Slipper" dont le succès fut très grand l'année dernière.

THEATRE ST-CHARLES.—Les guerriers nains ne laissent pas le public, car on accourt pour les voir de tous les coins de la ville ; nous croyons même que l'affluence au Vieux Drury est toujours plus grande. Les heures de réception sont toujours les mêmes, et les curieux ont toute facilité de s'approcher des Midgets, le matin, l'après-midi et le soir.

Vues, perspectives, tableaux, etc.—La vogue des tableaux du professeur G. R. Cromwell est désormais assurée. Nous ne savons comment définir le spectacle qu'il déroule aux yeux du public de Grunewald Hall, mais nous ne connaissons rien de plus attrayants et de plus instructif. On fait avec lui le tour du monde, et l'on voit tout ce qu'il y a de plus important en fait de monuments, dans l'ancien comme dans le nouveau monde. Il vous fait admirer à tour de rôle Paris, Londres, Rome et toutes les grandes capitales de l'Europe. Les vieux fleuves historiques bordés de châteaux et de ruines coulent lentement sous les yeux du spectateur qui, pendant une heure ou deux, perd positivement le sentiment de la réalité.

Aujourd'hui, en matinée, et ce soir, le public qui se portera dans la salle Grunewald, admirera le grandiose spectacle de Rome, la ville éternelle.

Les Malakoff Bitters sont un préventif pour les fièvres de Marais et les autres fièvres.

La compagnie transatlantique.—Nous lisons dans le *Courrier du Soir* : Nous apprenons avec plaisir que la compagnie transatlantique est disposée à établir une ligne directe entre Marseille et l'Australie, et nous sommes persuadé qu'en cette occasion elle reviendra sur ses errements antérieurs en faisant fabriquer ses navires dans les ateliers français.

L'arrestation d'un espion près de Reims.—Le bruit avait couru à Reims, le 21 février, qu'un individu, soupçonné d'être un espion prussien, venait d'être arrêté dans les environs de cette ville.

Voici les renseignements publiés à ce sujet par les journaux de Reims :

La *Champagne* dit :

Ce matin, vers onze heures, on a arrêté un homme aux environs du fort en construction du Berru, au moment où il était en train de prendre des vues photographiques du fort. Aperçu de loin par un soldat en sentinelle, il fut signalé à un sergent, qui le fit arrêter.

Nous recevons une note de la sous-préfecture, nous priant de ne pas donner de plus amples détails.

Le *Courrier de la Champagne*, déclare à son tour, que le fait a été inexactement raconté par son confrère.

L'homme arrêté ne prenait pas de "vues photographiques du fort." Ce n'est pas un "soldat en sentinelle" qui a provoqué l'arrestation. L'initiative en revient à M. le maire de Nogent, qui a prudemment agi en la circonstance.

L'individu n'a pas de papiers constatant son identité. Descendu dans une auberge du village, il s'était entretenu en allemand avec un ouvrier du fort, Luxembourgeois d'origine.

Le *Courrier de la Champagne* revient aujourd'hui sur l'arrestation de Nogent. L'individu arrêté, et qui n'a pas encore été relâché, a produit des papiers établissant qu'il est d'origine allemande et naturalisé Anglais. Mais son affaire n'en est pas plus claire. Il n'a pu donner aucun motif plausible de sa présence à Nogent. Il a prétendu y être allé tout simplement, comme il serait allé ailleurs, par mesure hygiénique.

Une complication nouvelle s'est produite. Cet étranger était descendu à l'hôtel de la Maison-Rouge. Or, on a reçu avis, à l'Hôtel, qu'une caisse à lui destinée allait arriver d'Espagne,—et cette caisse serait recommandée pour une somme considérable : plusieurs centaines de mille francs.

La valise du mystérieux voyageur était vide. Ses bagages avaient été expédiés en avant.

—Ce soir, disent les *Débats*, a eu lieu à l'Hôtel Continental le banquet donné à M. Victor Hugo par ses amis et la presse française à l'occasion du 78e anniversaire de la naissance du grand poète et du cinquantenaire d'*Hernani*. Il y avait environ 200 personnes. M. Victor Hugo avait à sa droite Mlle Sarah Bernhardt, et à sa gauche M. Delaunay, de la Comédie-Française. Parmi les assistants nous avons remarqué MM. Emile Augier, Arago, Lockroy, Vacquerie, Paul de Saint-Victor, Edmond About, de Banville, de Molinari, Clémaz Caraguel, Henry Houssaye, Jules Claretie, Alph. Daudet, Francesque Sarcey, F. Coppée, Hébrard, Ulbach, Vitu, et les sociétaires de la Comédie-Française.

A la fin du repas, MM. Emile Augier, Delaunay et Sarcey ont porté des toasts fort applaudis. Mlle Sarah Bernhardt a dit les vers de François Coppée. M. Victor Hugo a répondu par quelques paroles qui ont profondément ému tous les assistants.

—*L'Indépendant*, de Pierre, écrit à la date du 25 février :

De toutes parts, dit-il, nous recevons les meilleurs renseignements sur l'état des blés.

Les craintes causées aux cultivateurs par les froids de l'hiver sont heureusement non réalisées. Jamais les blés n'ont été aussi jolis, d'aussi bonne apparence. Ceux qui avaient été tardivement ensemencés, et qui n'étaient pas sortis de terre avant le froid, poussent maintenant et ne paraissent pas avoir souffert. La longue pluvieuse qu'il fait maintenant, très-désagréable pour les gens et très-mauvais pour les chemins, est, au contraire, excellent pour les blés. La pluie a tassé le sol soulevé par la gelée et a ainsi, en quelque sorte, replanté le blé.

Que ce temps cesse bientôt, afin de permettre de faire les avoines, et nous pourrons espérer sérieusement une bonne récolte.

—On lit dans le *Gaulois* :

"Hier matin, à la messe russe, le prince Orloff a annoncé à quelques-uns de ses amis qu'on venait de déposer chez lui un avis du comité exécutif nihiliste, séant à Paris, lui annonçant que son tour allait venir et le menaçant de mort *par quelque procédé que ce soit.*

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et raniment le foie.

—*Le Standard* fait observer que, quoiqu'il soit à espérer que rien ne troublera la paix de l'Europe, des doutes sérieux existent sur la question de savoir si les germes de discorde n'existent même les principales puissances militaires du continent peuvent être empêchés de mûrir et de porter leurs fruits naturels. Le prince Gortschakoff et ses collègues commencent à voir quels mouvements ils ont mis en branle, quand ils ont ramené les esprits de la question d'Orient.

Le *Journal officiel* publie le décret qui nous avions annoncé, et par lequel M. le général Faidherbe est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en remplacement de M. le général Vinoy. Un autre décret remplace au conseil supérieur général de la grande chancellerie le général de brigade Rostaing.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Paris, 14 mars.—En dépit des démentis semi-officiels il est clair que le cabinet est divisé sur l'article 7 une modification du cabinet est probable.

Le *Télégraphe*, organe semi-officiel, déclare qu'il pourra devenir nécessaire que le ministère demande aux chambres la proclamation de la loi martiale, afin de réprimer des troubles possibles.

Les Malakoff Bitters sont un légar purgatif.

—On lit dans le *Progrès de Lyon* :

"Le bruit court dans certains cercles militaires de notre ville que M. le général Grévy, frère du président de la République, aurait prochainement nommé gouverneur de Lyon et commandant du 14e corps d'armée."

Russie.—Il se confirme, comme on nous le télégraphiait hier, qu'un château à 466 loué, en Tyrol, par la cour de Russie.

Il est probable que l'impératrice partira la première pour Méran, dont on est parvenu à faire le climat rétablirait sa santé, et qu'elle y sera rejointe plus tard par l'empereur.

On pense, d'après les préparatifs terminés jusqu'ici, que leur séjour sera d'environ trois mois.

Berlin, 29 février.

Les avis de Saint-Pétersbourg assurent que, dans les hautes régions, on était disposé aux réformes libérales et qu'elles seraient aujourd'hui un fait accompli sans les attentats de Moscou et du palais d'hiver. Les partisans sages et modérés d'une constitution regrettent doublement, à ce point de vue, les crimes des nihilistes et ne doutent pas que si ces derniers s'abstiennent un certain temps de nouveaux attentats, les dispositions libérales de l'empereur ne représentent leurs cœurs.

D'après un correspondant du *Standard*, le général Loris Mélikoff serait un fils naturel de l'empereur Alexandre, qu'il aurait eu d'une armoise.

Les journaux russes qui renferment la biographie de ce général ne contiennent rien de pareil.

Selon qui, il est né le 1er janvier 1826, à Tiflis, d'un marchand arménien appartenant à l'ordre de la noblesse.

Le "Pall Mall Gazette" de Londres croit pouvoir insiquer que les pouvoirs extraordinaires donnés au général Loris-Mélikoff annoncent une abdication déguisée du czar. Dans quelque temps, le général Mélikoff demandera ses démissions et le czarewitch entrera au pouvoir.

Le *Voltaire* publie la lettre suivante adressée au rédacteur du *Gaulois*, par M. Guichard, député de l'Yonne à l'occasion d'un incident relatif aux comptes de 1870, que nous avons signalé :

Monsieur,

Dans un article de votre journal, que je n'ai lu qu'hier, vous parlez de trois cent cinquante pièces relatives aux comptes définitifs de 1870, que j'aurais reçues du ministère de la guerre, puis communiquées à M. Rouher, et dont je n'aurais pas donné connaissance à ma commission après le retour de ces pièces entre mes mains.

Vous apprécierez vous-même la véracité de ce récit en lisant la lettre suivante du secrétaire de M. Rouher :

"Monsieur le député,

" J'ai l'honneur de vous retourner les pièces concernant les comptes de 1870 que vous avez bien voulu communiquer à M. Rouher, qui vous remercie de cette communication.

" Le classement de ces pièces m'a donné un nombre de *trois* au lieu de celui de *quatorze* qui figure sur le récépissé que je vous ai donné.

"Agréez, etc.

"Signé : TH. GAUTIER.

" 10 décembre 1879."

Au nombre de ces trente pièces, toutes connues depuis longtemps par la commission, se trouve l'état de situation figurant au rapport, d'après lequel il n'y avait le 1er juillet 1870, que 380,529 hommes sous les drapeaux et dans les hôpitaux, au lieu de 448,711 hommes, conformément à l'exposé des motifs du projet de loi présenté au Sénat et au Corps législatif le 27 janvier 1869.

Je compte sur votre impartialité pour l'insertion de ma présente réclamation.

Agréez, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

GUICHARD,
Député de l'Yonne.

27 février 1880.

—Le lieutenant B. K. Evans, du 12e régiment d'infanterie des Etats-Unis, vient d'adresser au ministre de la guerre en France, par l'intermédiaire du War Department à Washington, une demande d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr, pour y suivre les cours de tactique et de stratégie militaire.

Si cette requête est accordée, le lieutenant Evans sera le premier Américain qui ait jamais été admis à l'Ecole.

—On mande de Gênes le 29 février :

" La navire la *Vega* (expédition suédoise au pôle nord) a quitté ce matin notre port pour se rendre à Copenhague."

On lit dans le "Petit Marseillais :"

" L'illustre navigateur suédois Nordenskiold, revenant de sa périlleuse expédition dans les mers polaires, aborde à la " Vega," arrivera à Marseille dans les premiers jours de mars. De Marseille, M. Nordenskiold et ses compagnons viendront à Paris. Leur présence sera le signal de plusieurs fêtes : l'une d'elles, d'un caractère scientifique, sera donnée par la Société de Géographie ; une autre, d'un caractère plus mondain par la municipalité parisienne."

Nos lecteurs n'auront pas oublié que nous avons, il y a quelques jours, publié un télégramme de Stockholm, annonçant la prochaine arrivée à Nordenskiold et les préparatifs qui se font pour le recevoir.

—M. Gabriel de Chénier, neveu des deux poètes, André et Marie-Joseph Chénier, vient de mourir à Jouy-en-Josas, près de Versailles.

M. de Chénier était un ancien chef de bureau de la guerre. Il a publié chez Lemerre une très curieuse édition des œuvres d'André Chénier avec les variantes et les notes du poète.

Le nom de Chénier s'écrivait avec lui.

—Du *Charivari* :

Egoïsme bureaucratique.

Le schisme se passe dans une administration où plusieurs chefs et employés sont mis à la retraite.

Un fonctionnaire rencontre un vieux sous-chef, et lui dit :

—Eh bien, Vaudrieux vient d'être mis à la retraite.

—Un vieux camarade qui est entré en même temps que moi dans l'administration. Enfin, il avait fait son temps ; il avait soixante ans, et ses trente années de service. On a eu raison de le retraiter.

—Mais vous aussi vous l'êtes. Je viens de voir le travail.

—Alors, cette mesure est une infamie.

Les Malakoff Bitters rendent la santé aux malades.

Salle du Vigilant Second Hughes Fire Co. No 2.—Nile-Orléans, 16 mars 1880.—Les officiers et membres de cette compagnie sont requis de s'assembler à la salle de pompe en uniforme, aujourd'hui, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour rendre les derniers devoirs à notre frère décédé, le membre exempt GEORGE KALER.

Par ordre de
H. LUSSE, Secrétaire.
JNO. L. DUBUC, secrétaire.

15—Quand on examine des tire-jus, on doit soigneusement examiner le mécanisme de l'appareil, des pièces tournantes, et des autres parties mécaniques, car c'est là que se trouve d'ici presque toute panne dans l'ouvrage. Ces pannes sont souvent très-coûteuses, relativement et ordinairement le propriétaire du tire-jus ne connaît pas le mécanisme. Si l'usure le remarque, il ne peut y remédier, ni le prévenir. Nous conseillons à tous les propriétaires de tire-jus de s'adresser à M. Fred. Stoltz, 1 rue Bienville, qui est un mécanicien habile et qui connaît parfaitement les tire-jus, et qui peut leur donner tous les renseignements nécessaires. Il a aussi en vente des pièces de rechange pour tous les tire-jus connus. Il a aussi en vente des pièces de rechange pour tous les tire-jus connus. Il a aussi en vente des pièces de rechange pour tous les tire-jus connus.

On demande

UNE économe de maison pouvant s'occuper de la salle à manger et de jardinage, et une femme pour la cuisine et le ménage, les deux devant coucher dans la maison.

De bonnes recommandations sont nécessaires. Se présenter le matin de 9 à 11 h., 269 rue Esplanade, entre Rochebrève et Derbigny.

18 mars—2f

L'Assemblée annuelle de l'Association Sanitaire de la Nouvelle Orléans, aura lieu MARDI 6 avril 1880, à 11 heures A. M., également à l'hôtel à 4, de charité, 36 rue de l'Arpo Intion, No 4, Ruines Morgan, pour les élections et transaction de toutes affaires qui pourront être soumises.

JOHN C. HENDERSON,
17 mars au 3 avril. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands — Mile-Orléans, 19 mars 1880.—Avis est donné que l'élection annuelle de cette Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI, 5 avril 1880, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

17mars— G. W. HOTT, Secrétaire.

Le fête de St-Joseph, ainsi que celle de la Compassion, étant des fêtes que célèbrent l'ordre religieux des Mères Clarisses, la Présidente prie les Dames qui en font partie de l'inviter à la Messe qui sera dite à 7 heures vendredi 19 mars.

Samedi 20 mars, fête de la Compassion, messe à la même heure.

Avis aux Navigateurs.

Le phare du grand Tagliaferro, de la première Pointe-au-Chien, sera terminé prochainement à cause de la hauteur des eaux du Mississippi.

A. BOCOCK,
Nos 126 & 140 rue Decatur.
Nlle-Orléans, 28 août 1879. 17mars—2f

OUVERTURE.

Mme F. R. HARDON.

29 rue de Chartres.

FERA L'OUVERTURE DE SES

CHAPEAUX DE PRINTEMPS,

(Importés.)

JEUDI, 18 Mars 1880.

PAS DE CARTES.

17 mars—2f

Mme VILLIO,
(SUCCESSEUR DE Mme VVE FARIO)
266....RUE DE CHARTRES....266

INVITE les dames à venir examiner l'assortiment nouveau reçu d'articles de modes qu'elle vient de recevoir, tels que : Chapeaux de quille, Rubans, Fleurs, Plumes, Dentelles, Fichus, Corsolets, etc. Tous ces articles se vendront à bon marché pour traiteurs et sont vendus à des prix d'une modicité incontestable.

17mars—2m

Aux Planteurs Riziers.

Graines de choix de Honduras.

A vendre, en lots, ou par des planteurs, par C. A. PHILLIPS & Co.
16mars—1m 48 Union.

LE JARDIN MAGNOLIA.

A LOUER POUR PIQUE-NIQUES!!

C'EST le meilleur endroit pour les pique-niques en famille, bals, concerts, etc. Le jardin Magnolia couvre une étendue d'environ 30 acres de terrain, plantés de beaux arbres qui donnent de l'ombre. La salle de bal est vaste et par faitement aérée, les dépendances bien entretenues, la buvette admirablement garnie. C'est la promenade la plus agréable qu'il y ait dans les limites de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à
ALPH. WALTZ, 26 rue Conti.
14mars—1m

A vendre pour cause de changement d'affaires.

UNE GROCERIE ET ICAFE situés dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District.

Pour d'autres informations, s'adresser au No 91 rue Dauphine. 14mars—6f

A vendre.

LA PHARMACIE située au coin des rues Chartres et St Philippe.

Pour les conditions, s'adresser au No 114 rue Chartres.

CHAMPAGNE
BOLLINGER

En grandeur de demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.

Grand vin Château Dillon.

En barriques et en caisses.
3,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles

Par B. & J. BURKE Dublin.
BASS.
ALLSOPPS.
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,

de B. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par
SCHMIDT & SINGLER, Importateurs,
49, 51, 53, 55 rue Poydras.
9mars—6m

THOMAS J. MARKEY

Successeur de PETER MARKEY

Marchand de Bois de Charpente.

Chantiers au coin des rues Bolord et Franklin, et des rues Esplanade et Franklin.

A maintenant en main un grand stock choisi de bois de pin et de cyprès tout et travaillé, bois pour ponts, bois pour clôtures, portes, Chassis, Jalousies, aux plus bas prix du marché. Demandez les listes de prix et les circulaires.

Bureaux, No 61 rue St Charles, coin Union.
Adresser par la poste, Boîte 1380.
26 fév—1 m. mar. ven.

GRAND CONCERT SACRÉ
—DONNÉ A LA—
CATHÉDRALE ST-LOUIS,
SAMEDI, 20 MARS 1880,
à 7 heures et demie du soir, par le
CHŒUR de la CATHÉDRALE,
SOUS LA DIRECTION DE
M. E. SUTSCHEK,
avec le concours de
Plusieurs Artistes et Amateurs de la ville.

19mars—2f

CATHÉDRALE ST-LOUIS.

LE RÉV. PÈRE LE VIGOUREUX donnera une conférence aujourd'hui, vendredi, à 8 heures et demie du soir, dans la Salle de la Société, Dauphine, Lanel et Hagel Sutes, exclusivement pour les Messieurs.

Les membres des Conférences de St-Vincent de Paul de la ville, les Sœurs de Charité, de St-Joseph et de St-Patrick, et en général tous nos catholiques ou protestants qui comprennent le français, sont cordialement invités à venir entendre l'éloquent Orateur Dominicain.

Les dames et les enfants seront libres.

16 mars—2f

Le quarantième Grand Bal Masqué
Paré et Masqué
DONNÉ PAR LA
Première Compagnie des Canadiens de Orleans.
A la Salle des Odd Fellows,
VENDREDI 19 MARS,
Jour de la St-Joseph.

18 mars—4 f.

Semence de ris. Semence de ris.

Importation directe de la Caroline,

DE 2000 sacs de choix, récemment arrivés directement de la CAROLINE, et à vendre.

S'adresser à CHAS. A. LARENDON,
27 rue Commerce,
ou final dépôt.

On a RAOUL DUPEY,
Courtier de ris, 51 rue Decatur.

N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché. 14fév—3m

GUÉRISON
—DU—
BÉGAIEMENT et autres défauts de prononciation

En HUIT ou QUINZE JOURS, sans médicaments ni opérations.

Méthode et Cours en anglais et en français de

MM. DELON frères, de Paris,
PROFESSEURS.
Consultations gratuites.
Ecrire ou s'adresser rue Esplanade, 9, Entre Dauphine et Bourbon.

Couvertures, flanelles, articles de laine, vêtements confectionnés, flanelles, flanelettes et matelas de coton, couvertures de piques et de chambre, rideaux, etc., actuellement arrivés à vendre dans le plus grand détail. Les acheteurs de la ville et de la campagne feront économie en nous visitant.
14mars—1m

IMPORTATION DIRECTE.

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS

Au No 133 de la rue du Canal,

ont reçu par le vapeur Texas et arrivent LUNDI, le 15 du courant, un assortiment de toutes les choses en consommation de printemps, consistant en partie en :

Bonneterie et Mercerie.
Articles de Ménage, Nattes, Stores pour Fenêtres et Nouveautés.
LE TOUT IMPORTÉ CETTE SAISON ET A TRÈS BAS PRIX.

Nos Parapluies de Soie sont élégants pour les Connoisseurs et le Genre et se vendent modérément. Les meilleures marques que se vendent dans la ville.

En Articles de Blanc :

Broderies, Cretonne, Brodequins, Toiles de table Serviettes, Draps Crash, Toiles Cirées, Moreo pour Meubles, Rideaux, Corsets, Cotelines, etc., etc., etc., dont l'entrée est au prix, que des maisons ne peuvent offrir.

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés et des échantillons envoyés sur demande.

B. & W. CRONER,
141 rue du Canal,
PRIX
Mêmes Tenure. Coin Bourbon.
14 mars—1m

Encres d'Imprimerie de première classe

Médaille et diplôme décernés à l'Exposition du Centenaire

Encre pour journaux :
En bariques.....9 à 10 cts.
En barriques.....12 à 13 cts.
" .....13 à 14 cts.

ROBINSON BROTHERS,
Fabriques d'encres d'imprimerie de Gray's Ferry.
720 Sansom St., Philadelphie.
23 Vesey St., New York.
4 mars—1 mois.

Avis spécial.

LES actionnaires de la Compagnie "Marine Dry Dock and Ship Yard", sont requis d'assister à leur réunion générale, qui aura lieu, mardi, 6 avril 1880, à midi, au No 133 rue Gravier (Nlle-Orléans), pour voter sur la question de la vente de la propriété de la dite Compagnie.

Par ordre du Bureau des Directeurs.
F. W. HERWOOD, Secrétaire.
7 mars—1 mois.

Etablissement Français.

TEINTURE ET DEGRAISSAGE
A LA VAPEUR
J. S. HERBELIN,
195 Rue du Canal, près